

HOTEL  
DE VILLE

91335

VERRES

Cédex

URBANISME  
AMENAGEMENT

TEL. 69.48.77.41  
FAX. 69.48.74.71

A R R E T E M U N I C I P A L  
PERMIS DE CONSTRUIRE

Mise à disposition des Services  
de la D.D.E

Délégation de signature

Série A - n° 95-68

Le Maire de la Commune d'YERRES

Vu la loi sur la décentralisation n° 83.3 du 7 janvier 1983,  
relative à la répartition des compétences entre les Communes,  
les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 412-1 et  
R 490-2, autorisant le Maire à déléguer sa signature pour la  
délivrance de certains actes,

Vu le Code des Communes,

Vu l'arrêté d'approbation du Plan d'Occupation des Sols en  
date du 7 septembre 1982,

Vu la décision du Tribunal Administratif, en date du 14 septem-  
bre 1984, annulant le P.O.S publié, entraînant l'annulation du  
P.O.S approuvé de la Commune de YERRES et portant application  
du Règlement National d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 23 mars 1984,  
décidant de confier, par convention, à la Direction Départemen-  
tale de l'Equipeement l'instruction de tous les dossiers relatifs  
à l'utilisation du sol,

Vu la convention passée avec Monsieur le Préfet, confiant cette  
instruction à la Direction Départementale de l'Equipeement

A R R E T E

Article 1 : Délégation de signature est consentie à :

- Monsieur l'Ingénieur des T.P.E. chargé de la Subdivision de  
Montgeron, D. NOLLEAU
- Monsieur le Secrétaire Administratif des Services Extérieurs,  
A. CRANSAC
- Madame le Secrétaire Administratif des Services Extérieurs  
D. MACHTELINCKX.

pour les actes relatifs à l'instruction des autorisations  
d'utilisation des sols suivants :

- notification du délai d'instruction
- demande de pièces complémentaires
- retour au pétitionnaire d'un dossier irrecevable

.../...

77

- notification de prolongation de délai
- transmission au Préfet des pièces mentionnées aux articles R 421-12 et R 421-18 du Code de l'Urbanisme

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'EVRY et notifié à la D.D.E.

Fait à YERRES, le 12 juillet 1995

Le Maire,

